

Rapport du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2015

1-La composition du jury

Madame Maryse FOURCADE, Inspectrice des affaires sociales, présidente,
Madame Véronique BEAUSSILLON, Directrice des Ressources Humaines, ARS Basse Normandie
Monsieur Christophe BERNARD, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, DRJSCS d'Ile de France,
Monsieur Pierre BILGER, administrateur civil, ministère de la culture et de la communication
Madame Anne GARREC, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, ARS Ile de France
Monsieur Gaël LE BOURGEOIS, Directeur adjoint, DDCS Essonne,
Monsieur Pierre-Yves LENEN, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, CNSA

II-Les modalités d'organisation de l'examen professionnel

Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2009, l'examen professionnel consiste en une épreuve orale d'une durée de 30 minutes maximum, se déroulant de la manière suivante :

- « un exposé d'une durée de dix minutes maximum présenté par le candidat portant sur les fonctions exercées en qualité d'inspecteur de l'action sanitaire et sociale »
- « un entretien d'une durée de vingt minutes avec le jury portant sur l'activité professionnelle du candidat, afin d'apprécier ses compétences professionnelles et techniques ainsi que sa capacité à se situer dans son environnement professionnel.»

Cette épreuve prend appui sur un dossier établi par le candidat, conforme à un modèle fourni par l'administration, complété par le descriptif de deux actions au plus menées en qualité de membre du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

Seule l'épreuve orale est notée.

Le jury a été réparti en deux sous jurys, présidés par madame Fourcade:

- Le sous jury numéro 1 était composé de Madame Garrec, Monsieur Bernard, et Monsieur Lenen,
- Le sous jury numéro 2 était composé de Madame Beaussillon, Monsieur Bilger, et Monsieur Le Bourgeois,

89 inspecteurs s'étaient inscrits sur 683 agents promouvables.

Les épreuves orales se sont déroulées du 20 au 24 octobre 2014 (jury 1), puis les 5, 6, 7, 12 et 13 novembre 2014 (jury 2). La délibération finale a eu lieu le 14 novembre 2014.

III-les résultats

85 candidats se sont présentés aux épreuves (23 hommes, soit 27% ; 62 femmes, soit 73%). Les 32 candidats admis à l'examen professionnel se composaient à 66% de femmes (21 candidates), et à 34% d'hommes (11 candidats). Parmi les candidats admis, 53% avaient de 31 à 40 ans, 25% avaient de 41 à 50 ans, 22% étaient âgés de plus de 50 ans.

IV-Les observations du jury

Le jury a observé cette année une poursuite de la tendance amorcée en 2013 d'une plus grande homogénéité du niveau des candidats, avec peu de candidats d'excellent niveau, mais également très peu de candidats de niveau insuffisant ou se présentant à l'examen sans aucune préparation. Par ailleurs, le niveau général apparaît en hausse sensible, avec un seuil d'admission supérieur d'un point à celui de l'année dernière (15,5/20 contre 14,5/20). Cette amélioration s'explique sans doute par une préparation mieux adaptée et des prestations plus en adéquation avec les attentes du jury.

Les candidats admis ont su convaincre le jury de leurs compétences dans l'exercice de leurs fonctions et de leur capacité à assumer des responsabilités supérieures. Ils ont été capables de prendre du recul par rapport aux sujets traités, de prendre des initiatives et de se montrer innovants, d'exprimer clairement leur position sur un sujet donné, structurant et argumentant leur propos, et développant une réelle vision stratégique. Le jury a trouvé plus difficile que les années précédentes de départager certains candidats. Ainsi, ceux d'entre eux qui ont reçu une note de 14, 14,5 ou 15, peuvent considérer qu'ils ont délivré une prestation satisfaisante, qui leur aurait permis d'être reçus, s'ils n'avaient pas été confrontés au double phénomène de la réduction ou de la stagnation du nombre de postes et de la hausse du niveau moyen des candidats.

Comme en 2014, le jury s'est montré particulièrement attentif aux efforts déployés par les candidats pour démontrer la réalité et les résultats concrets des actions décrites. Il ne saurait trop insister à nouveau sur l'importance de cet aspect, le service de l'utilisateur devant être clairement placé au cœur de l'action de chacun. Les candidats doivent donc systématiquement s'attacher à souligner le sens de leur action et ses résultats concrets et chiffrés. L'échec d'une action engagée peut également constituer un angle d'analyse intéressant si le candidat est capable d'expliquer les raisons de cet échec et d'en tirer les conséquences.

Le jury a enfin pu apprécier le sérieux et la qualité de la préparation d'une majorité de candidats. Toutefois, certains d'entre eux manquent encore d'une capacité de recul quant à leur pratique professionnelle, capacité indispensable pour exercer des fonctions d'encadrement supérieur. A titre d'illustration, les connaissances des candidats sont parfois trop limitées à leur domaine de compétence. De même, au-delà des connaissances, les candidats doivent démontrer leur motivation notamment en faisant preuve de conviction tant dans l'exposé que dans la discussion avec le jury.

a- Les dossiers des candidats

Les dossiers ne sont pas notés, mais ils constituent le support de l'entretien. Par ailleurs, à travers leur lecture, le jury se forge un premier avis sur le rédacteur (qu'il s'agisse de la forme -clarté, concision, orthographe- ou du contenu). Les candidats doivent donc y prêter une attention particulière car un dossier visiblement établi à la hâte, ponctué d'erreurs de grammaire et d'orthographe- ce qui montre qu'il n'a pas été relu- ne donne pas au jury une première impression positive sur le candidat.

Le dossier doit illustrer les capacités de synthèse du candidat : son contenu doit être clair et ne doit être ni trop court ni trop dense ; Il n'est ainsi pas utile que le candidat décrive en 3 ou 4 pages les acquis de son expérience car ces acquis seront recherchés par le jury lors de l'épreuve orale.

Le candidat doit mettre en valeur son parcours professionnel et insister soit sur la variété de ce parcours, soit sur l'expertise acquise quand il n'a pas encore réalisé de parcours diversifié. Comme dans l'exposé oral, il doit également veiller dans le dossier à présenter les résultats obtenus grâce à la mise en œuvre des actions présentées, et ne pas se limiter à en décrire les modalités. Certaines fiches restent en effet essentiellement descriptives, sans analyse du travail accompli ou du sens de l'action dans le contexte d'exercice du candidat. Elles ne retiennent dès lors pas l'intérêt des membres du jury.

En dépit de ces observations, le jury a néanmoins constaté que, dans l'ensemble, les dossiers avaient fait l'objet d'un vrai travail préparatoire et étaient bien faits. Ils étaient d'une plus grande homogénéité que l'année dernière. Rares ont été cette année les dossiers de qualité manifestement insuffisante. Compte tenu de cette amélioration, les quelques rapports trop lapidaires, non relus ou traduisant des lacunes de rédaction majeures ont clairement desservi leurs auteurs.

b- L'épreuve orale

Le jury, conformément à la réglementation, a évalué les candidats « au regard de leurs motivations, de leurs qualités de réflexion et d'analyse, de leur capacité à se situer dans leur environnement professionnel, du niveau des acquis de leur expérience professionnelle dans le corps et de leur aptitude à exercer des fonctions supérieures ».

Certains candidats, parmi les meilleurs, ont su faire partager au jury leur enthousiasme, leur motivation, leur capacité à accompagner les changements. Ils ont fait preuve d'une véritable vision stratégique des politiques sanitaires ou sociales.

- **L'exposé**

Les candidats doivent veiller à retenir l'attention du jury et à éviter un exposé purement chronologique reprenant presque mot pour mot le dossier écrit. De nombreux exposés étaient assez bons, peu étaient excellents.

Le jury a sanctionné les exposés trop courts ou trop longs. Il est rappelé que les candidats doivent veiller à gérer le temps qui leur est imparti et respecter strictement les 10 minutes consacrées à cette partie de l'épreuve.

Quelques exposés restaient descriptifs, sans mise en perspective du parcours professionnel ; ils ne permettaient pas de mesurer si le candidat avait repéré les enjeux et les problématiques soulevées. Certains candidats se sont contentés de commenter les actions qu'ils avaient choisi de décrire.

Le jury souhaite souligner particulièrement la nécessité de s'entraîner préalablement à cette partie de l'épreuve. Le non respect du temps imposé traduit en effet souvent une maîtrise du stress insuffisante, pouvant être préjudiciable à l'évaluation du candidat. Il faut en effet garder à l'esprit que même s'il ressent des qualités potentielles chez le candidat, le jury l'évalue exclusivement sur le contenu de sa prestation de 30 minutes. Parce qu'ils ne sont pas parvenus à maîtriser leur stress dans cette circonstance particulière, certains candidats ont réalisé une contre performance qui n'a pas permis au jury de leur attribuer la note que la qualité de leur écrit pouvait laisser supposer.

- **Les entretiens**

Rappelons que deux types de questions sont habituellement posées par le jury :

- 1) des questions visant à évaluer les connaissances des candidats : il s'agit de questions à spectre étroit, appelant des réponses précises et chiffrées, portant soit sur le domaine d'exercice du candidat, soit sur un autre domaine du champ sanitaire et social.

Pour répondre à ces questions, les candidats doivent faire preuve de curiosité et se tenir informés sur l'actualité juridique, administrative et politique de ces différents secteurs, mais pas uniquement, pour pouvoir répondre au plus grand nombre des questions posées par le jury ; les textes de base sur le champ sanitaire, médico-social ou social doivent être connus ; à titre d'illustration, il n'est pas anormal de pouvoir décrire, lorsqu'on exerce en service déconcentré, l'organisation centrale des ministères sociaux, et réciproquement, ou encore de connaître dans ses grandes lignes les composantes du budget de l'Etat. Pour exemple, un nombre non négligeable de candidats n'a pas su indiquer le statut des ARS, pourtant bien inscrites dans le paysage sanitaire et social.

Concernant ce type de questions, nombreux sont les candidats qui ont révélé des lacunes dans la maîtrise de leur environnement professionnel. Le jury rappelle à cet égard que la prestation attendue ne se limite pas à démontrer une maîtrise de l'environnement professionnel immédiat. Il peut également être demandé aux candidats d'exprimer des connaissances sur le champ sanitaire et social dans son ensemble. Il est indispensable que les candidats se préparent davantage à ce type de questions, larges sur le champ, précises et chiffrées quant aux réponses attendues. Rappelons en effet que le corps des IASS a vocation à exercer tant sur le champ de la santé (ARS principalement) que sur celui de la cohésion sociale.

- 2) des questions ouvertes sur les politiques sanitaires et sociales, visant à évaluer la capacité à développer une réflexion personnelle et la qualité de l'argumentation présentée.

Le jury ne cherche pas ici à vérifier des connaissances scolaires et universitaires mais à évaluer par quelques questions ouvertes si le candidat est capable d'exprimer et d'argumenter un point de vue personnel, s'il sait faire preuve de pragmatisme, s'il sait mobiliser ses connaissances transversales sur son secteur professionnel pour illustrer sa réponse avec des exemples concrets.

Enfin, le jury ne saurait trop insister sur la nécessité d'une prise de risque du candidat sur certaines questions posées. Il n'attend pas des candidats une réponse convenue, reflet d'une supposée position "officielle", mais un point de vue personnel, critique si nécessaire, étayé par des arguments et des exemples de qualité, précis et concrets.

En résumé, les candidats doivent démontrer aux membres du jury qu'ils sont capables de mobiliser leurs connaissances et leurs compétences dans des cadres diversifiés, de dépasser leur travail quotidien, qu'ils sont aptes à l'analyse de leurs fonctions et de leurs pratiques, et à exprimer une position étayée sur un sujet lié aux politiques sanitaires et sociales.

IV Recommandations du jury

Elles sont dans leur grande majorité identiques aux recommandations formulées l'année dernière :

- Choisir attentivement les actions décrites afin qu'elles mettent en valeur deux points forts de son parcours professionnel. Ne pas se limiter à la description d'une seule action, même si l'intitulé du dossier indique « deux actions au plus ». Distinguer clairement les acquis de l'expérience professionnelle et les actions ; préciser les résultats obtenus grâce à la mise en œuvre des actions, pas seulement leurs modalités (organisation de réunions, mise en place de comités de pilotage...) Dans la description de ces actions, doit apparaître de manière explicite la contribution apportée par le candidat (ie un candidat ne doit pas « se cacher » derrière une action) ;
- L'écrit doit répondre aux règles du « bon sens » (interlignes, police de caractère, marges) pour rester lisible ;
- Structurer l'exposé de manière dynamique afin de retenir l'attention des membres du jury ;
- Veiller au débit et au volume de voix : par exemple, un exposé dit trop vite ou chuchoté, quand bien même il serait bien structuré, n'aura que peu de chances d'être compris par le jury ;
- Utiliser pleinement le temps de 10 minutes d'exposé, privilégier une présentation naturelle, ni monocorde, ni théâtrale, mettant en lumière sa personnalité. Eviter dans la mesure du possible les exposés purement chronologiques et(ou) descriptifs. Valoriser soit l'originalité, soit la diversité de son parcours, soit la manière dont l'expertise a été utilisée au profit de missions sanitaires ou sociales (pour les RIO par exemple) ;
- Elargir ses connaissances sur l'environnement en s'informant sur le contenu des secteurs sanitaires ou sociaux traités dans la direction et sur l'actualité juridique, administrative et politique de ces différents secteurs pour pouvoir répondre au plus grand nombre des questions posées par le jury ; les textes de base sur le champ sanitaire, médico-social ou social doivent être connus ;
- Répondre aux questions de manière précise, les argumenter ; éviter de répondre trop brièvement à des questions ouvertes, tout en veillant à ne pas faire de verbiage ; ne pas hésiter à prendre position, en étayant celle-ci d'arguments précis et clairs ; ne pas hésiter à

demander au juré de reformuler une question si elle a été mal entendue ou mal comprise par le candidat.

- Ne pas risquer d'indisposer le jury en lui donnant le sentiment de venir « valider » son parcours professionnel par une reconnaissance « formelle » ;
- Ne pas oublier, même s'il s'agit d'un examen professionnel, qu'il faut être classé parmi les meilleurs et que des candidats qui font une prestation assez bonne peuvent ne pas être admis.
- S'entraîner à gérer son stress.

La présidente de jury

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a cursive flourish.

Maryse FOURCADE